

## ***Résultats de l'enquête 2007 : état de la situation sur les besoins de formation en interprétation visuelle***

---



Anne-Marie Parisot

Suzanne Villeneuve

Anne-Marie Parisot

Suzanne Villeneuve

Université du Québec à Montréal

Au Québec, en dépit des besoins de plus en plus importants de services d'interprétation pour les personnes sourdes et des besoins de plus en plus variés et hautement spécialisés (CQDA, 2004), il n'existe présentement aucune formation professionnelle officiellement reconnue par les employeurs qui gèrent des services d'interprétation. Les besoins de formation sont criants, et les dix cours du seul programme de formation des interprètes visuels qui existe au Québec, le Certificat en interprétation visuelle de l'Université du Québec à Montréal, ne peut répondre à l'ensemble de la variété des besoins spécifiques de ce groupe de travailleurs dans sa forme actuelle. Dans cette perspective, les obstacles à la formation sont : la diversité des besoins, à la fois des usagers et des interprètes, le petit nombre d'individus et la dispersion de ceux-ci sur le territoire provincial. À cela s'ajoute la limite de dix cours du programme actuel (offert à temps partiel sur deux ans) ne suffit pas à enseigner toutes les facettes de l'interprétation.

Nous avons dressé un portrait descriptif de la situation<sup>1</sup> selon trois sources, soit une analyse descriptive de 122 programmes de formation en interprétation visuelle (en Amérique du Nord, en Europe et en Australie), une revue de la littérature internationale sur la question de la formation en interprétation visuelle et, finalement, les résultats d'un sondage mené auprès de 263 interprètes visuels québécois. Cet article présentera les résultats concernant l'analyse qualitative de la perception des interprètes quant au contenu et à la structure de la formation souhaitée, ainsi que sur l'évaluation professionnelle.

### **Les contenus de la formation**

Les contenus de la formation présentés dans le tableau suivant ont été divisés en trois catégories de pertinence.

Pertinence	Contenu de formation – connaissances à acquérir
------------	---

---

<sup>1</sup> Pour une présentation détaillée de l'étude, consulter le rapport de recherche (Parisot et al. 2008), disponible en ligne, en format PDF à l'adresse suivante : <http://www.unites.ugam.ca/surdite/HTML/nouveau.htm>

Supérieure	Langues de travail (français écrit, oral et LSQ)
	Interprétation (théorique et pratique)
	Aspects de la surdité (psychosocial, physiologique, acquisition du langage et culturel)
	Pratique professionnelle (interprétation scolaire, juridique, médicale, etc.)
Moyenne à supérieure	Aspects de la théorie linguistique (phonétique, bilinguisme, etc.)
	Translittération orale (théorique et pratique)
Faible à moyenne	Aspects historiques de la surdité
	Aspects historiques de l'interprétation
	Codes gestuels de communication (Français signé, LPC, etc.)

Les contenus privilégiés par les répondants à l'enquête (263 interprètes québécois) sont les connaissances linguistiques sur les langues de travail, sur les théories et la pratique de l'interprétation.

En ce qui concerne les contenus linguistiques, les répondants ont jugé les contenus de langue, de terminologie et de grammaire du français (oral et écrit) et de la LSQ comme étant de pertinence supérieure. Les contenus sur la translittération orale (souvent désignée dans le milieu par *interprétation orale*) et les aspects de la linguistique (phonétique, bilinguisme, acquisition du langage). Les codes gestuels (français signé, LPC, etc.) sont jugés de pertinence faible à moyenne. Outre les disparités régionales<sup>2</sup>, l'ensemble des répondants, peu importe leur région de travail, considèrent les contenus de cours sur le français signé comme étant d'une pertinence faible à moyenne.

Concernant les théories et la pratique professionnelle, les thèmes jugés les plus pertinents sont la formation en déontologie, en santé et sécurité, en milieu scolaire (secteur jeune et adulte), en milieu social et communautaire (particulièrement en santé). Par ailleurs, les contenus sur les connaissances liées à l'histoire (de la surdité ou de l'interprétation) ont été jugés comme étant de pertinence faible à moyenne.

<sup>2</sup> Voir le rapport (section 1.3.4.3).

## **La structure de la formation**

Les interprètes québécois souhaitent une formation universitaire de niveau baccalauréat, dont la connaissance des langues de travail serait préalable. Les langues de travail faisant l'objet de la formation devraient être le français et la LSQ, auxquelles s'ajouterait la translittération orale. La formation souhaitable serait offerte en présence dans un établissement d'enseignement, à temps plein et de jour. Le lieu souhaité de formation est Montréal, ou selon une formule de rotation, en alternance dans les grands centres urbains de la province.

## **L'évaluation professionnelle**

Plus de la moitié des interprètes du Québec ont déjà été évalués pour une classification professionnelle. Les répondants souhaitent une évaluation professionnelle provinciale obligatoire qui prenne en compte les éléments spécifiques régionaux. Cette évaluation serait menée par un ordre professionnel ou technique reconnu et administrée par un comité composé d'interprètes et d'usagers. Elle devrait contenir des niveaux distincts plutôt qu'un niveau unique de compétence.

## **Recommandations et suivi**

En regard des constats établis dans le rapport, nous émettons les recommandations suivantes quant à la formation des interprètes visuels québécois, soit :

- la poursuite de la recherche sur les questions concernant l'évaluation linguistique des candidats en interprétation et le développement d'une batterie de tests spécifique à l'évaluation des interprètes;
- l'établissement d'une formation universitaire de trois ans menant à l'obtention d'un baccalauréat en interprétation visuelle;
- le développement d'une formation linguistique préparatoire sur les langues de travail et les codes de translittération;
- l'exigence du diplôme en interprétation visuelle par les employeurs, notamment en milieu scolaire;

Sur le plan de la structure de la formation, nous concluons que la viabilité d'un programme de formation en interprétation visuelle devrait comporter un profil général en interprétation, inclure les fondements linguistiques de la structure du langage oral et signé, ainsi qu'offrir des contenus sur les spécificités telles que l'interprétation scolaire, l'interprétation juridique et la translittération. Le petit nombre de travailleurs, la fermeture des programmes québécois à volets, ainsi que le petit nombre de programmes exclusifs à la translittération de notre recension nous amène à appuyer l'option d'une formation générale telle que décrite précédemment. Lors de la création d'une telle formation à temps plein, un effort devrait être entrepris pour la création d'activités à distance. La connaissance préalable des langues de travail devrait être établie et évaluée à l'entrée. Pour ce faire, nous recommandons le développement d'une formation linguistique préparatoire.

En ce qui concerne l'évaluation des interprètes, nous recommandons qu'elle soit obligatoire et unique pour tous les interprètes de la province avec cependant quelques adaptations aux particularités régionales. Par contre, malgré que les interprètes aient émis le souhait que l'évaluation contienne des niveaux distincts plutôt qu'un niveau unique de compétence, la difficulté de gestion d'un tel système incite à recommander que l'évaluation n'ait qu'un seul niveau de compétence.

Sur le plan du développement de la recherche, nous recommandons la priorisation des questions concernant l'évaluation linguistique en langue des signes et en langue orales. La formation préalable dans les langues de travail est une des caractéristiques de la formation en interprétation. Cependant, sur le terrain, il est constaté que les étudiants présentent des profils linguistiques disparates et que, bien qu'il existe différents outils d'évaluation, nous ne disposons d'aucun test standardisé d'évaluation. Il serait intéressant de se pencher sur cet aspect. De plus, nous recommandons le développement de la recherche sur les questions concernant les spécificités de l'interprétation visuelle, notamment l'interprétation scolaire et l'interprétation juridique.